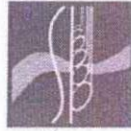


المملكة المغربية
Royaume du Maroc



وزارة الفلاحة والصيد البحري
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime

BULLETIN D'ESSAIS
N° 9261-IL-2748-02-2017
GAINE DUO TAPE 1.2 L/h

A- Demandeur de l'essai :

SOCIETE MAGRISER
21, Boulevard d'Oujda
Casablanca / MAROC

B- Echantillonnage :

L'échantillonnage a été réalisé par les techniciens du SEEN en date du 30/01/2017 selon les Normes en vigueur.

C- Identification des caractéristiques du produit soumis à l'essai
(Selon le prospectus fourni par le demandeur)

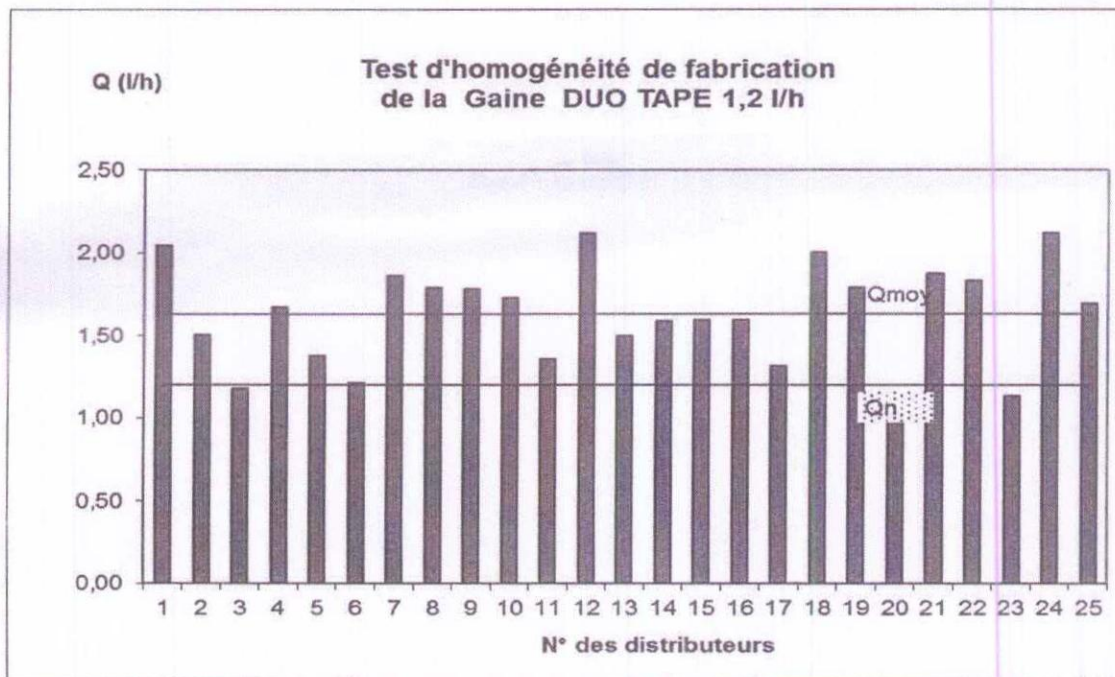


Type	Gaine
Marque	DUO TAPE
Pression de service	7 mCE
Débit nominal	1.2 l/h
Fabricant	SOCIETE / TECNIR /ITALIE
Fournisseur	SOCIETE / MAGRISER - CASA/ MAROC

D- ESSAI N° 1 : HOMOGENEITE DE FABRICATION

- L'essai est conduit conformément à la norme ISO 9261.

- Débit nominal déclaré q_n en l/h	1.2
- Nombre de distributeurs testés	25
- Pression d'essais en mCE	7
- Débit moyen q_{moy} en l/h	1.63
- Débit maximal q_{max} en l/h	2.12
- Débit minimal q_{min} en l/h	1.08
- Ecart du débit moyen mesuré au débit nominal : $100 \times (q_{moy} - q_n) / q_n$	35.83 %
- Coefficient de variation du débit : CV %	18.68

**Conclusion de l'essai n°1 :**

➤ D'après les résultats du test et le tableau d'appréciation⁽¹⁾, l'échantillon testé présente **une mauvaise homogénéité de fabrication**, le coefficient de variation des débits étant supérieur à 15%.

(1) : Tableau d'appréciation de l'homogénéité de fabrication

Valeur du CV (%)	≤ 5	5 à 10	10 à 15	> 15
Appréciation	Très bonne	Bonne	Médiocre	Mauvaise

- Le débit moyen mesuré est supérieur au débit déclaré, l'écart est de **35.83 %**.

Suite à ces résultats l'essai de la loi débit - pression n'a pas eu lieu.

Essais réalisés le 15-02-2017 au laboratoire d'hydraulique relevant de la Direction de l'Irrigation et de L'Aménagement de l'Espace Agricole.

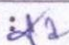
Date limite de validité de ce bulletin est le 14-02-2019 (circulaire N° 182/DF/DCG du 3 Février 2011).

Opérateurs d'essais :
CHAFIK .R
ABOUTALHA.M



Chef du laboratoire d'Hydraulique et de la
Normalisation
CHOUIJRA M



Approuvé par : 

Le Directeur de l'Irrigation et de
l'Aménagement de l'Espace Agricole


Signé : Ahmed EL BOUARI